

1941-2011

Les Champenois fêtent les 70 ans du CIVC

Le 12 avril 2011 marquera le 70^e anniversaire de la création du Comité interprofessionnel du vin de Champagne. C'est en effet une loi du 12 avril 1941 qui a donné naissance à l'organisation interprofessionnelle champenoise actuelle.



Plus qu'un point de départ, cette loi est d'abord un aboutissement. Elle a institutionnalisé, pérennisé, structuré, systématisé et dynamisé les multiples expériences relationnelles engagées entre vigneron et maisons à partir de la fin du XIX^e siècle. Les deux familles ont été tour à tour, dans une évolution vertueuse, dos à dos, puis face à face, et enfin côte à côte.

Il s'agit, en reprenant une expression d'Antoine de Saint-Exupéry, non pas de se regarder les yeux dans les yeux, mais de regarder ensemble dans la même direction.

Les premières relations s'établissent entre vendeurs et acheteurs sur le marché des raisins à la vendange. Confrontés à des récoltes qui varient dans des

proportions considérables et à des prix qui chutent brutalement ou atteignent des sommets invraisemblables, les uns et les autres ressentent vite la nécessité de réguler le marché, d'équilibrer l'offre et la demande, de stabiliser les prix. La première rencontre pour fixer les prix du raisin à partir d'une échelle des crus a lieu en 1911, le rendement à l'hectare est fixé de concert à partir de 1935, et le premier blocage d'une partie de la récolte est effectué en 1938.

La conception de l'appellation d'origine contrôlée Champagne est également une œuvre interprofessionnelle. Tandis que les maisons assurent la protection du nom « Champagne » dès 1843, et évitent qu'il ne devienne générique pour désigner une méthode d'élaboration des vins

mousseux, les vigneron réfléchissent à la délimitation du vignoble et aux règles de production des raisins et des vins. Toutes les lois et tous les décrets relatifs à l'appellation de 1908 à 1936 sont initiés en commun, dans la concertation permanente, par le Syndicat général des vigneron de la Champagne et le Syndicat du commerce des vins de Champagne qui est devenu, par la suite, l'Union des maisons de Champagne.

Par ailleurs, la douloureuse crise économique de l'entre-deux-guerres a rapproché, et non opposé, les deux familles. Confrontées aux pires difficultés (chute des expéditions, stock excessivement élevé, effondrement des prix du raisin, récoltes pléthoriques et sans débouché, etc.), elles se sont réunies pour rechercher ensemble les solutions les mieux adaptées. Ont tour à tour été créés le Comité de propagande des vins de Champagne en 1922, la Commission de propagande et de défense du vin de Champagne en 1931, la Commission spéciale de la Champagne délimitée, appelée « Commission de Châlons », en 1935. Les Champenois de l'époque ont eu recours à l'union comme remède efficace contre la crise. Forts du succès des actions conduites par ces différentes instances relationnelles, ils ont alors songé à aller plus loin encore dans l'organisation commune en faveur de l'appellation d'origine contrôlée Champagne.

La guerre éclate en 1939 et la Champagne est occupée par les troupes allemandes. De nouvelles menaces apparaissent. Il faut protéger le stock contre le pillage et assurer la continuité de la culture de la vigne et de l'élaboration du champagne dans une économie de pénurie et de rationnement. Après la mise en place éphémère, en 1940, pour parer à l'urgence du moment, du Bureau de contact puis du Bureau de répartition des vins de Champagne, Robert-Jean de Vogüé, côté maisons, et Maurice Doyard, côtés vigneron, rédigent un projet d'organisation interprofessionnelle et proposent d'en faire une loi. Le Comité interprofessionnel du vin de Champagne est né.

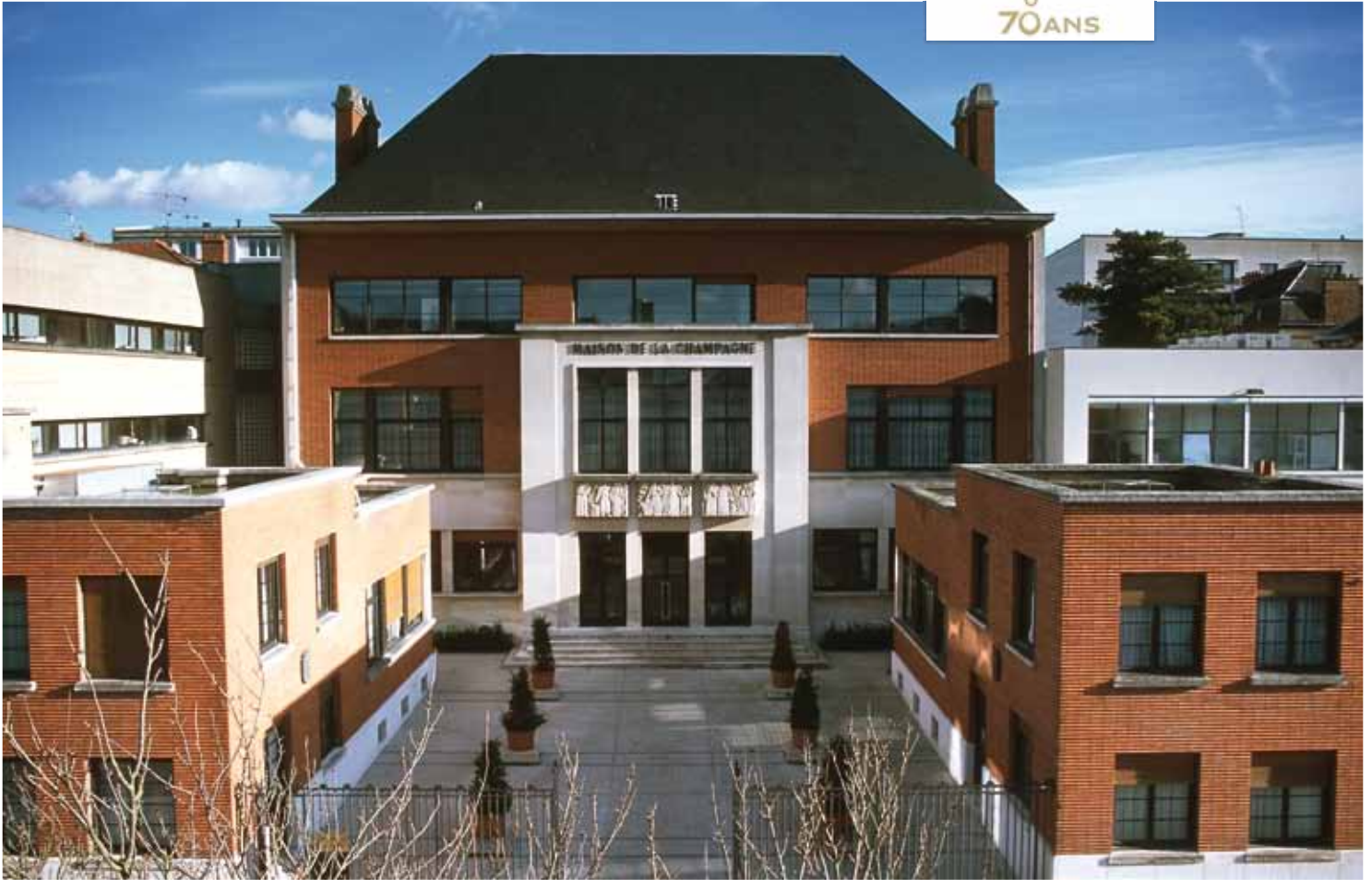
C'était la première interprofession créée par voie législative, et c'est aujourd'hui la seule interprofession qui bénéficie exclusivement d'un statut législatif particulier.

Que de chemin parcouru !

Ces 70 glorieuses années seront évoquées chaque mois dans La Champagne Viticole afin de décrire l'évolution qui est intervenue parmi les différents domaines de l'activité interprofessionnelle, qu'il s'agisse de la viticulture, de l'œnologie, de la communication, de la protection de l'appellation ou de l'organisation économique.

Divers événements et manifestations seront organisés tout au long de l'année (pour en savoir plus : www.champagne.fr/professionnels).

Finalement, si intenses et fructueuses qu'elles fussent, ces soixante-



dix années de vie interprofessionnelle sont bien peu dans la longue histoire de la Champagne.

Un anniversaire ne doit pas être simplement la contemplation narcissique du passé. C'est surtout l'occasion de regarder l'avenir. Il ne s'agit pas de se satisfaire de ce qui n'est plus, mais de construire ce qui est à venir. « *L'avenir ne se prévoit pas, il se prépare* », disait Charles de Gaulle.

Cette année 2011 sera marquée par le lancement d'une réflexion interprofessionnelle, à laquelle chaque vigneron et chaque maison sera appelé à participer, et par la réalisation d'une étude stratégique afin de déterminer, à partir d'une analyse de nos forces et de nos faiblesses, le scénario optimal pour la Champagne en 2030.

Selon une maxime de François de La Rochefoucauld, « *en vieillissant, on devient plus fou et plus sage* ». Deux comportements qui peuvent paraître antinomiques, mais qui sont bien au contraire les deux composantes nécessaires de notre assemblage interprofessionnel pour réussir l'exaltante aventure de la Champagne.

Quels que soient les objectifs que vignerons et maisons se donneront en matière notamment de développement durable, de progrès qualitatif, de notoriété de l'appellation, de création et de partage de valeur, rien ne sera possible sans l'ambition, l'enthousiasme, la détermination, la vision commune, l'unité et la solidarité qui ont guidé les générations précédentes.

La voie tracée par les fondateurs de notre interprofession est celle de l'organisation commune et de l'autorégulation raisonnée d'une filière responsable et équilibrée. Ni libéralisme, ni dirigisme.

L'appellation d'origine contrôlée Champagne, ce patrimoine commun que le monde entier nous envie, qui permet à chacun de trouver sa place et de prospérer, nous impose aussi des devoirs. Demain comme hier, l'intérêt général doit toujours l'emporter sur

les intérêts particuliers. Dans un monde globalisé, tourneboulé et périlleux, les Champenois n'ont pas l'intention de s'endormir sur les lauriers de Bacchus.

Tous ensemble, réunis dans notre interprofession, préparons-nous à relever les défis de demain !

●●● Pascal Férat, Président du Syndicat général des vignerons de la Champagne, et Ghislain de Montgolfier, Président de l'Union des maisons de Champagne, Présidents du Comité interprofessionnel du vin de Champagne

La Champagne Viticole s'associe à la célébration du 70^e anniversaire de la création du CIVC en évoquant chaque mois, et ce jusqu'à la fin de l'année, l'évolution des différentes activités interprofessionnelles.

Seront notamment traités la viticulture, l'œnologie et le développement durable, la communication, la protection de l'appellation Champagne, ou encore l'organisation économique.

